



**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Regie de l'énergie  
517, Dixième Avenue S.-O.,  
Calgary, AB Canada T2R 0A8  
Courriel : [proposals.propositions@cer-rec.gc.ca](mailto:proposals.propositions@cer-rec.gc.ca)

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

**Commentaires**

Document n'est pas contient des exigences  
Relatives à la sécurité

**Proposition à : Office national de l'énergie**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

<b>Sujet</b>		
<b>Services d'un conseiller législatif expérimenté</b>		
<b>N° de l'invitation</b>	<b>N° modif.</b>	<b>Date</b>
84084-21-0008		
<b>L'invitation prend fin</b>		<b>Fuseau horaire</b>
<b>à</b>	<b>02:00 PM – 14h00</b>	<b>Heure normale des Rocheuses (HNR)</b>
<b>le</b>	25 juin 2021	
<b>F.A.B.</b>		
<b>Usine:</b> <input type="checkbox"/>	<b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Autre:</b> <input type="checkbox"/>
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b>		
Carol Hambleton		
<b>Code regional et N° de téléphone</b>		<b>N° de télécopieur / courriel</b>
		<b>Carol.Hambleton@cer-rec.gc.ca</b>
<b>Destination – des biens, services et construction</b>		

**Instructions :** Voir aux présentes

<b>Livraison exigée</b>	<b>Livraison proposée</b>
Voir aux présentes	
<b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>N° de téléphone</b>	
<b>courriel</b>	
<b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



---

La présente modification 0001 vise à répondre aux questions posées par les soumissionnaires potentiels pour la demande de soumissions # 84084-21-0008 comme suit :

**Question# 1 :**

En examinant cette demande de soumissions, je note qu'à la page 1, la date indiquée pour la fin de la demande de soumissions est le 25/06/2021 et qu'à la page 6, elle est le 23 juin 2021. Il y a là un conflit apparent – pourriez-vous nous éclairer ?

**Répondre #1 :**

La fin de la demande de soumissions est le 25 juin 2021.

**Question #2:**

Dans les critères techniques cotés, no. R1.2, le promoteur doit démontrer clairement que la ressource proposée a rédigé une loi habilitante en matière de réglementation ou les documents connexes associés à la santé et à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement dans l'un ou l'autre des trois domaines (le mot « ou » est utilisé pour séparer les trois éléments) et pourtant pour l'attribution des points, il semble que 5 points soient attribués à chacun des trois critères pour un total maximal de 15 points. Pourquoi en est-il ainsi si les trois champs sont formulés comme des alternatives? (contraste no. R1.1 où les trois domaines ne sont pas formulés comme des solutions de rechange).

**Répondre #2**

**Supprimer :**

Le promoteur doit démontrer clairement que la ressource proposée a rédigé une loi habilitante en matière de réglementation ou les documents connexes associés à la santé et à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement dans les domaines suivants :

- 1) la mise en valeur et la gestion des ressources pétrolières; ou
- 2) le transport par pipeline; ou
- 3) les exigences concernant les systèmes de gestion des oléoducs et des gazoducs.

**Remplacer Par :**

Le promoteur doit démontrer clairement que la ressource proposée a rédigé une loi habilitante en matière de réglementation ou les documents connexes associés à la santé et à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement dans les domaines suivants :

- 1) la mise en valeur et la gestion des ressources pétrolières;
- 2) le transport par pipeline; est
- 3) les exigences concernant les systèmes de gestion des oléoducs et des gazoducs.

**Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.**